











Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment et ne pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier.

En savoir +

www.communauté-paysbasque.fr 05 59 46 31 50



















Votre copropriété nécessite des travaux de rénovation énergétique?





La Communauté Pays Basque et ses partenaires proposent des aides financières et une assistance administrative et technique gratuite.













La Communauté Pays Basque lance, avec ses partenaires, un Programme d'Intérêt Général sur l'ensemble du territoire.

Ce dispositif vise notamment à accompagner les **copropriétés** qui envisagent de réaliser des **travaux de rénovation énergétique** (chauffage, isolation terrasse et/ou façades, menuiseries, ventilation) permettant de réaliser **un gain énergétique de 35**% **minimum**.

Aides

Cet accompagnement consiste en :

La prise en charge d'une **assistance** des instances de gestion

(syndic, syndicat des copropriétaires, conseil syndical) tout au long du projet,

Une aide financière attribuée au Syndicat des copropriétaires,

pour l'ensemble des copropriétaires occupants ou bailleurs, selon leur quote-part, sans conditions de ressources.

Conditions

Pour en bénéficier la copropriété doit:

Avoir été constr<mark>uite avant le 1er juin 2001,</mark>

Comporter un minimum de **75**% de lot d'habitation occupés en résidence principale,

Être considérée comme fragile (évaluation effectuée selon l'étiquette énergétique et le taux d'impayés de charges).

Démarches

Vous êtes Syndic, Syndicat de copropriétés, afin de concrétiser votre projet, contactez :

SOLIHA Pays Basque,

missionné par la Communauté Pays Basque pour vous renseigner et vous accompagner dans votre projet.

05 59 46 31 50



habitat-paysbasque @soliha.fr







DES AIDES FINANCIÈRES POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE DES COPROPRIÉTÉS!

